

eCH-0103 Echange de données entre registre des habitants et plateforme cantonale via sedex

Titre	Echange de données entre registre des habitants et plateforme cantonale via sedex
Code	eCH-0103
Type	Norme de procédure
Stade	définie
Version	0.9
Statut	projet
Validation	
Date de publication	2009-09-10
Remplace	
Langues	Français, Allemand
Auteur(s)	Walter Grolimund Ralph Köchli Martin Stingelin
Éditeur / Distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, Case postale, 8034 Zürich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Le présent document décrit la structure des messages échangés entre les registres des habitants et les plateformes cantonales. Il sert de fondement à l'implémentation des cas d'usage par les fournisseurs de logiciel dans les applications des registres des habitants.

Les diagrammes séquentiels supposent l'échange de données via sedex puisque cette plateforme est utilisée dans de nombreux cantons.

Table des matières

1	Statut du document	4
1.1	But du document	4
1.2	Situation initiale	4
1.3	Références	4
1.4	Glossaire	4
2	Cas d'utilisation (pour l'échange de données via sedex)	5
2.1	Communication d'« Etat complet des données » à la plateforme cantonale	5
2.1.1	Présentation	5
2.1.2	Cas normal.....	5
2.1.3	Caractérisation d'une livraison en plusieurs communications	6
2.1.4	Cas d'erreur	7
2.1.5	Date de l'événement.....	8
2.2	Communication de « Naissance » à la plateforme cantonale.....	8
2.2.1	Présentation	8
2.2.2	Cas normal.....	9
2.2.3	Cas d'erreur	10
2.2.4	Date de l'événement.....	11
2.3	Communication de « Correction de données d'adresse » à la plateforme cantonale.....	11
2.3.1	Présentation	11
2.3.2	Déroulement.....	12
2.3.3	Date de l'événement.....	12
2.4	Demande de données au registre des habitants.....	12
2.4.1	Présentation	12
2.4.2	Cas normal.....	12
2.4.3	Cas d'erreur	14
2.4.4	Date de l'événement.....	16
2.5	Communication d'« Echange de clés » au registre des habitants	17
2.5.1	Présentation	17
2.5.2	Cas normal.....	17
2.5.3	Cas d'erreur	18
2.5.4	Date de l'événement.....	19

2.6	Annulation d'un message	20
2.6.1	Présentation	20
2.6.2	Etapas.....	20
2.6.3	Date de l'événement.....	21
3	Adressage des plateformes cantonales	22
3.1	Convention sur les noms sedex.....	22
3.2	But de l'adressage uniforme	22
4	Transmission des événements de message à une plateforme cantonale	23
4.1	A quel moment un événement de message est-il élaboré ?	23
4.2	Dans quel ordre les événements de message sont-ils élaborés ?	23
5	Exclusion de responsabilité – Droits de tiers	23
6	Droits d'auteur.....	23

1 Statut du document

Le présent document est un **projet**. Le Comité d'experts a décidé de la mettre à l'enquête publique afin de permettre aux intéressés de l'expertiser et le cas échéant de le mettre en application à titre d'essai. Les intéressés sont invités à transmettre leur avis au Secrétariat eCH. Le Comité d'experts prendra les avis reçus en considération ou motivera leur rejet. Le projet n'a pas encore été approuvé par le Comité d'experts. Son contenu peut encore changer pour tenir compte des avis reçus. Il n'a de ce fait aucune force normative.

1.1 But du document

Le présent document décrit la structure des messages échangés entre les registres des habitants et les plateformes cantonales. Il sert de fondement à l'implémentation des cas d'usage par les fournisseurs de logiciel dans les applications des registres des habitants.

Les diagrammes séquentiels supposent l'échange de données via sedex puisque cette plateforme est utilisée dans de nombreux cantons.

1.2 Situation initiale

Pour l'échange de messages entre les registres des habitants et les plateformes cantonales, il existe les normes eCH-0020 [3], eCH-0058 [4] et eCH-0078 [5] ainsi que les schémas XML qui s'y rapportent.

Il convient de préciser l'application de ces schémas à l'échange de messages d'événement avec une plateforme cantonale pour l'implémentation dans les applications des registres des habitants et les plateformes cantonales.

1.3 Références

- [1] Manuel sedex - Harmonisation des registres, V3.0, Statut approuvé pour utilisation
- [2] Manuel sedex, V3.0, Statut approuvé pour utilisation
- [3] Annonces des registres fédéraux aux registres des habitants V1.0, Statut approuvé pour utilisation
- [4] eCH-0020 Contrôle de l'habitant V2.0, Statut proposition
- [5] eCH-0058 Cadre de l'événement V0.9, Statut projet
- [6] eCH-0078: Rapport d'événement V0.9, Statut projet

1.4 Glossaire

Terme	Signification
eCH	Association qui fixe les normes de l'échange électronique de données avec des autorités (voir www.ech.ch)
Plateforme cantonale	Registre de personnes d'un canton

2 Cas d'utilisation (pour l'échange de données via sedex)

2.1 Communication d'« Etat complet des données » à la plateforme cantonale

2.1.1 Présentation

La communication de l'état complet des données à la plateforme cantonale concerne le transfert des données du registre des habitants à la plateforme cantonale. Cette communication est déclenchée par une interrogation correspondante de la plateforme cantonale; elle peut également être transmise comme message d'événement au registre des habitants (voir ch. 2.4).

L'état complet des données contient les données de toutes les personnes inscrites, quel que soit leur type de domicile (domicile principal, secondaire ou autre) conformément au schéma /eCH-0020:delivery/baseDelivery. Les données à fournir sont celles qui concernent les personnes demandées par la plateforme cantonale (soit toutes, soit celles qui sont explicitement désignées dans l'interrogation).

Une livraison doit toujours se référer à une seule commune. Les registres centralisés au plan régional doivent par conséquent prévoir plusieurs livraisons, à savoir une par commune.

Le scénario de communication de ce cas d'application prévoit un message du registre des habitants à la plateforme cantonale. La plateforme cantonale répond par un rapport d'erreur. En cas d'erreur, le registre des habitants envoie un nouveau message à la plateforme cantonale. Les adaptateurs sedex établissent en outre des quittances techniques pour accuser réception d'un message (fonction générale de sedex, voir [2]).

La corrélation entre le (nouveau) message du registre des habitants et la réponse de la plateforme cantonale intervient par l'information dans l'enveloppe (Element /eCH-0090:envelope/referenceMessageld). Il faut en outre mettre la valeur correspondante au fichier de données utiles (Element /eCH-0058:header/action) dans le cadre du message.

Le rapport d'erreur peut englober à la fois des erreurs concernant la forme (p.ex. erreur de schéma) et des erreurs concernant le fond, décrites par un ou plusieurs éléments generalError ou personError, qui consistent quant à eux en errorCode et errorText. Pour bien comprendre l'élément errorText, il est parfois nécessaire de consulter des documents de la plateforme cantonale. Certaines erreurs doivent par ailleurs être corrigées non pas par le registre des habitants, mais par son fournisseur de logiciel (p.ex. message ne correspondant pas au schéma XML).

2.1.2 Cas normal

La livraison intégrale à la plateforme cantonale comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes, pour autant que la validation du message par la plateforme cantonale n'indique pas d'erreur. L'illustration 1 montre les éléments déterminants de la livraison de l'événement et de l'enveloppe sedex.

1. Le registre des habitants livre l'état complet des données à la plateforme cantonale dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 1)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)

- c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10099, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. La plateforme cantonale vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8¹)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)²
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/ messageType=10099, /messageClass = 1)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

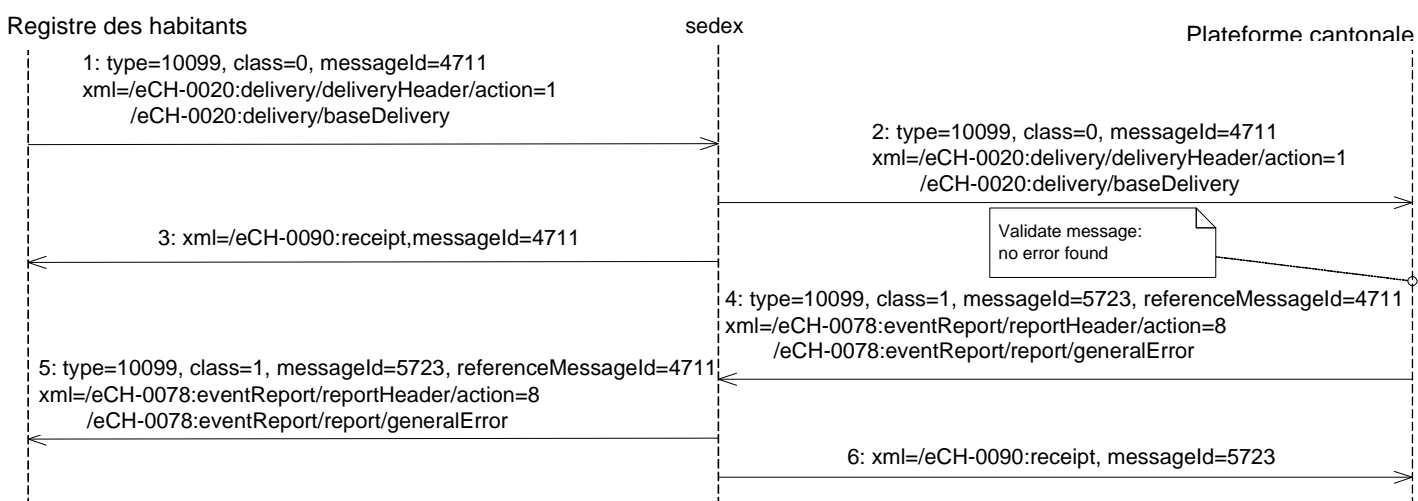


Illustration 1: Diagramme séquentiel Livraison état complet (valide)

2.1.3 Caractérisation d'une livraison en plusieurs communications

Il peut s'avérer nécessaire, pour des raisons techniques de capacité, de répartir un fichier trop volumineux en plusieurs messages.

Le processus est dans ce cas le même que celui qui est décrit au chiffre 2.1.2.

L'interdépendance matérielle entre les différentes communications est établie dans le cadre du message:

- a. /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/partialDelivery/uniqueIDBusinessCase = valeur explicite
- b. /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/partialDelivery/totalNumberOfPackages
- c. /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/partialDelivery/numberOfActualPackage

¹ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

² Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

On caractérisera aussi de cette façon les communications, dont le contenu relève du même objet, qui doivent être importées dans un certain ordre (voir ch. 4.2).

2.1.4 Cas d'erreur

Si la validation du message par la plateforme cantonale révèle des erreurs, la livraison intégrale à la plateforme cantonale comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes. L'illustration 2 montre les éléments déterminants du message d'événement et du message de correction, ainsi que de l'enveloppe sedex.

1. Le registre des habitants livre l'état complet des données à la plateforme cantonale dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 1)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. La plateforme cantonale vérifie le message et y trouve au moins une erreur (ou est dans l'incapacité de le traiter). Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8)
 - b. Message d'événement (/eCH-0078:eventReport/report/)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 1 ou 3³)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
5. Dès que les erreurs ont toutes été corrigées, un message de correction est établi ; il contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 4)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 0)
6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
7. La plateforme cantonale procède comme dans l'étape 3. Elle réceptionne les données personnelles corrigées et les ajoute à celles qui lui ont déjà été livrées.

Les étapes 5 à 7 se répètent jusqu'à ce que les données livrées soient toutes correctes.

³ messageType 3 = le destinataire n'a pas pu traiter la communication qui lui a été adressée

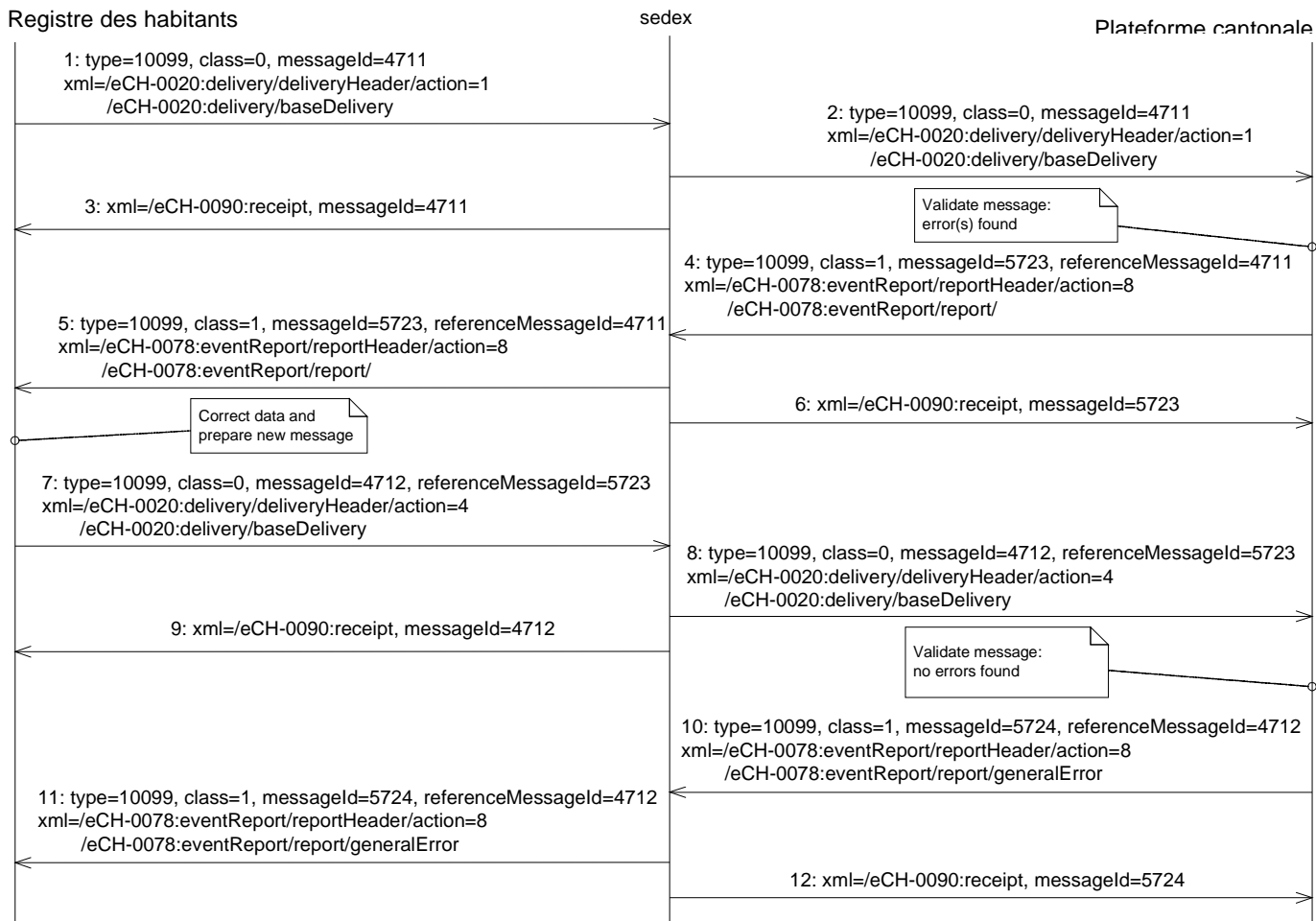


Illustration 2: Diagramme séquentiel Livraison état complet avec message d'erreur

2.1.5 Date de l'événement

Les livraisons régulières interviennent à la date que le canton définit. Le canton fixe également le délai dans lequel la livraison doit intervenir. Ces règles sont en général communiquées par d'autres canaux, tout comme d'éventuels rappels.

La date de l'événement est communiquée comme suit:

- Dans le cadre du message: /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/eventDate
- En cas de transfert via sedex, dans l'enveloppe: /eCH-0090:envelope/eventDate

Pour les livraisons uniques, demandées par la plateforme cantonale (voir ch. 2.4), la date de l'événement est celle de la préparation de la communication.

2.2 Communication de « Naissance » à la plateforme cantonale

2.2.1 Présentation

La communication de l'événement „Naissance“ à la plateforme cantonale est déclenchée par un message correspondant d'Infostar au registre des habitants (voir **Error! Reference source not found.**), qui a été totalement traité dans le registre des habitants.

Ce cas d'application sert d'exemple pour tous les messages d'événement conformément à [3].

Le scénario de communication est le même que pour la communication de l'état complet des données (voir ch. 2.1.1)

Pour les communications dont le contenu relève du même objet (partialDelivery), observer les remarques fournies au chiffre 2.1.3.

2.2.2 Cas normal

La communication d'une naissance à la plateforme cantonale comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes, pour autant que la validation du message par la plateforme cantonale n'indique pas d'erreur. L'illustration 3 montre les éléments déterminants de la livraison de l'événement et de l'enveloppe sedex.

1. Le registre des habitants livre la communication à la plateforme cantonale dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 1)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/birth)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10001, /messageClass = 0)
5. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
6. La plateforme cantonale vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8⁴)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)⁵
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/ messageType=10001, /messageClass = 1)
 - d. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

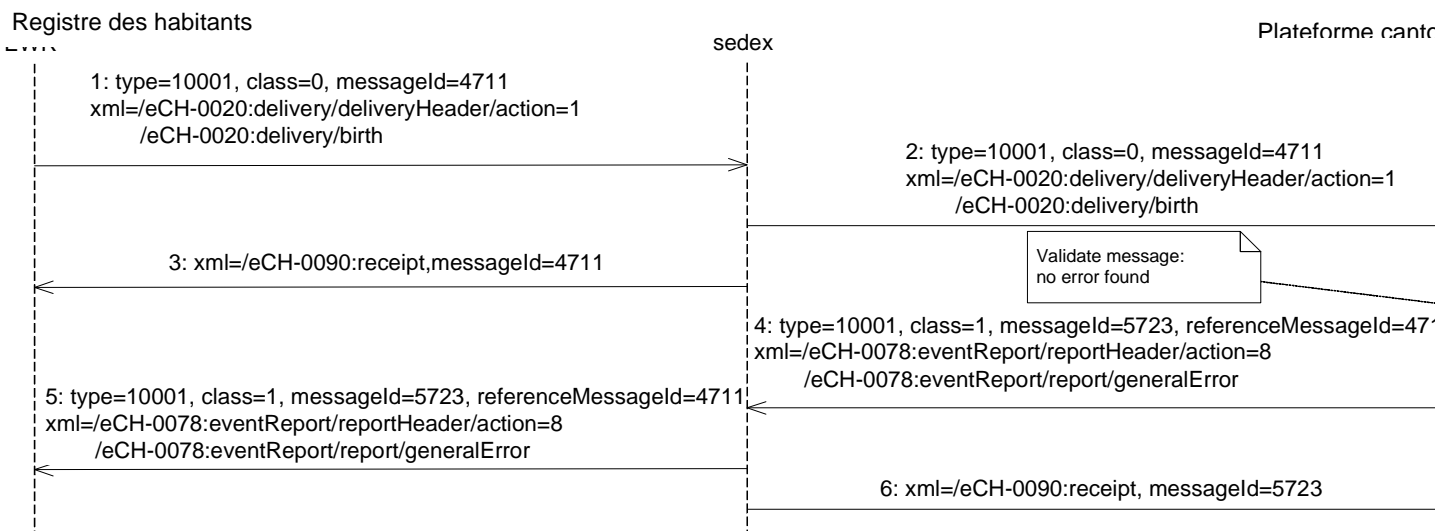


Illustration 3: Diagramme séquentiel Communication de naissance (valide)

⁴ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

⁵ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

2.2.3 Cas d'erreur

Si la validation du message par la plateforme cantonale révèle des erreurs, la communication d'une naissance à la plateforme cantonale comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes. L'illustration 2 montre les éléments déterminants du message d'événement et du message de correction, ainsi que de l'enveloppe sedex.

1. Le registre des habitants livre les données à la plateforme cantonale dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 1)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. La plateforme cantonale vérifie le message et y trouve au moins une erreur (ou est dans l'incapacité de le traiter). Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 1 oder 3⁶)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
5. Dès que les erreurs ont toutes été corrigées, un message de correction est établi ; il contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 4)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10099, /messageClass = 0)
6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
7. La plateforme cantonale procède comme dans l'étape 3. Elle réceptionne les données personnelles corrigées et les ajoute à celles qui lui ont déjà été livrées.

Les étapes 5 à 7 se répètent jusqu'à ce que les données livrées soient toutes correctes.

⁶ messageType 3 = le destinataire n'a pas pu traiter la communication qui lui a été adressée

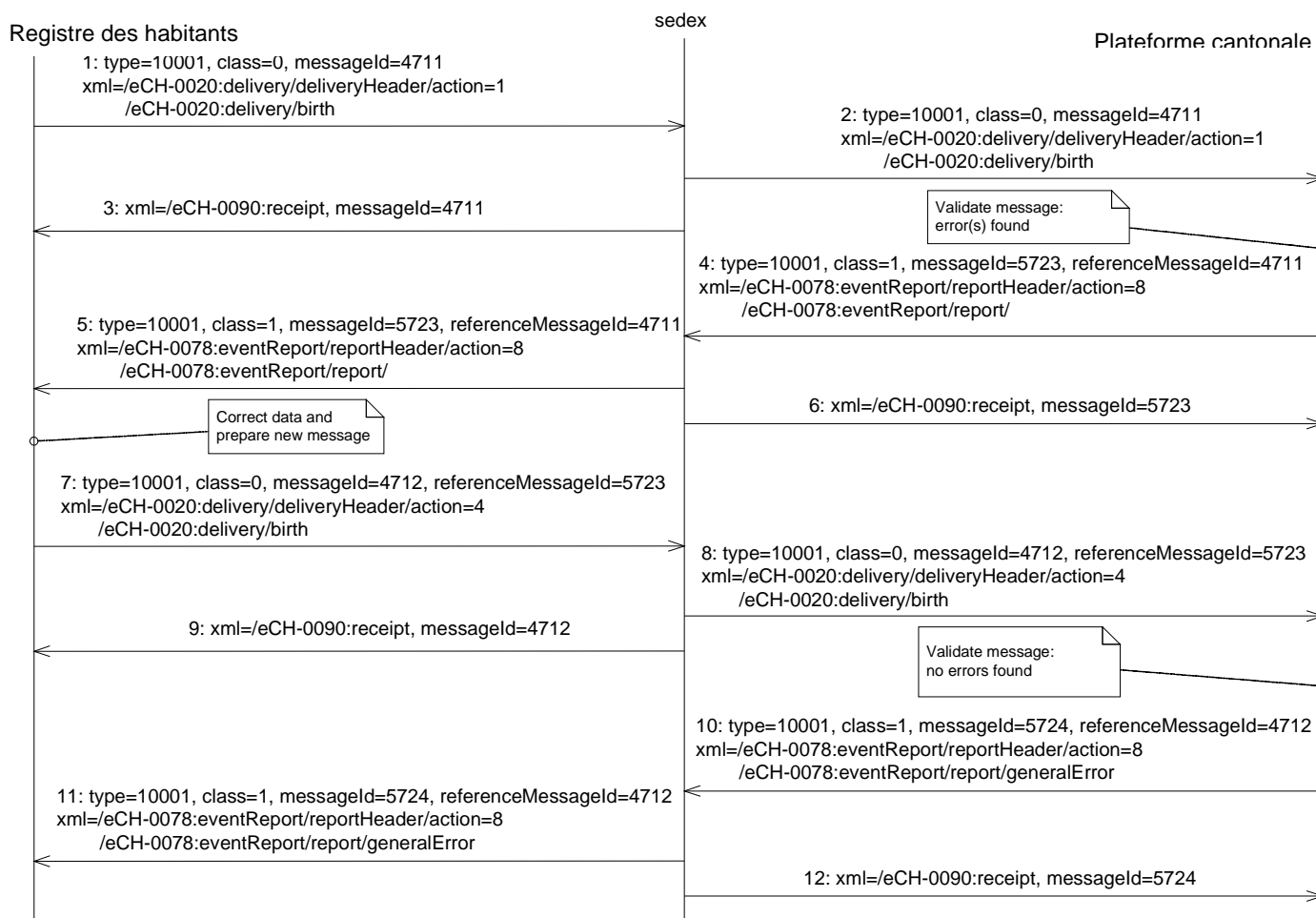


Illustration 4: Diagramme séquentiel Communication de naissance avec message d'erreur

2.2.4 Date de l'événement

La date de naissance est communiquée comme suit:

- Dans le cadre du message: /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/eventDate
- Dans le message d'événement: /eCH-0020:delivery/birth/birthPerson/personIdentification/dateOfBirth
- En cas de transfert via sedex, dans l'enveloppe: /eCH-0090:envelope/eventDate

2.3 Communication de « Correction de données d'adresse » à la plateforme cantonale

2.3.1 Présentation

La communication de la correction de données d'adresse à la plateforme cantonale est déclenchée par le traitement complet de la correction correspondante dans le registre des habitants. Le déclencheur peut être un message d'Infostar, d'Ordipro (voir **Error! Reference source not found.**) ou de l'habitant lui-même.

Il faut tenir compte du fait que le motif du message est utilisé si aucun événement ne fonde la correction. Les corrections résultant de livraisons comportant des erreurs seraient en

revanche à caractériser comme telles dans le cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 4, voir ch. 2.2.3 Cas d'erreur).

Ce cas d'application sert d'exemple pour tous les messages d'événement conformément à [3].

Le scénario de communication est le même que pour la communication de l'état complet des données (voir ch. 2.1.1)

2.3.2 Déroulement

Le déroulement de la communication „Correction de données d'adresse“ suit les mêmes étapes que celles qui sont décrites au chiffre 2.2, à l'exception suivante:

- Le message d'événement est le suivant : eCH-0020:delivery/correctAddress (au lieu de eCH-0020:delivery/birth)

2.3.3 Date de l'événement

La date de l'événement correspond au jour où la correction du registre des habitants a été exécutée.

La date de l'événement est communiquée comme suit:

- Dans le cadre du message: /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/eventDate
- En cas de transfert via sedex, dans l'enveloppe: /eCH-0090:enveloppe/eventDate

Le message d'événement ne contient pas la date de correction, puisque aucun événement ne fonde à proprement parler la correction.

2.4 Demande de données au registre des habitants

2.4.1 Présentation

La plateforme cantonale peut inviter un registre des habitants à lui communiquer l'état complet des données (initial, à des fins de comparaison). La livraison par le registre des habitants intervient sous forme de Communication d'« Etat complet des données » à la plateforme c (voir chiffre 2.1).

La plateforme cantonale peut exiger les données de toutes les personnes ou seulement de certaines. Dans ce second cas, les personnes concernées sont indiquées à l'aide de l'élément personIdentification.

Le scénario de communication de ce cas d'application prévoit un message de la plateforme cantonale au registre des habitants. Le registre des habitants répond en communiquant l'état complet des données ou par un rapport d'erreur, ce dernier ne devant en pratique contenir au maximum que les identificateurs de personne qui n'ont pas été trouvés. En cas d'erreur, la plateforme cantonale envoie un nouveau message au registre des habitants.

2.4.2 Cas normal

Une demande de données au registre des habitants comprend en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes, pour autant que la validation du message par la plateforme cantonale n'indique pas d'erreur. L'illustration 5 montre les éléments déterminants de la livraison de l'événement et de l'enveloppe sedex. A partir de l'étape 3, le déroulement est identique à celui décrit au chiffre 2.1.2.

1. La plateforme cantonale livre la demande de données au registre des habitants dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 5)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/dataRequest)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10001, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. Le registre des habitants vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Il prépare la communication de l'état complet des données conformément aux indications de la plateforme cantonale (de toutes les personnes ou seulement de certaines) et les envoie au destinataire. Le message contient les éléments suivants: Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 6)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10099, /messageClass = 1)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
5. La plateforme cantonale vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8⁷)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)⁸
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10099, /messageClass = 1)
6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

⁷ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre

⁸ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

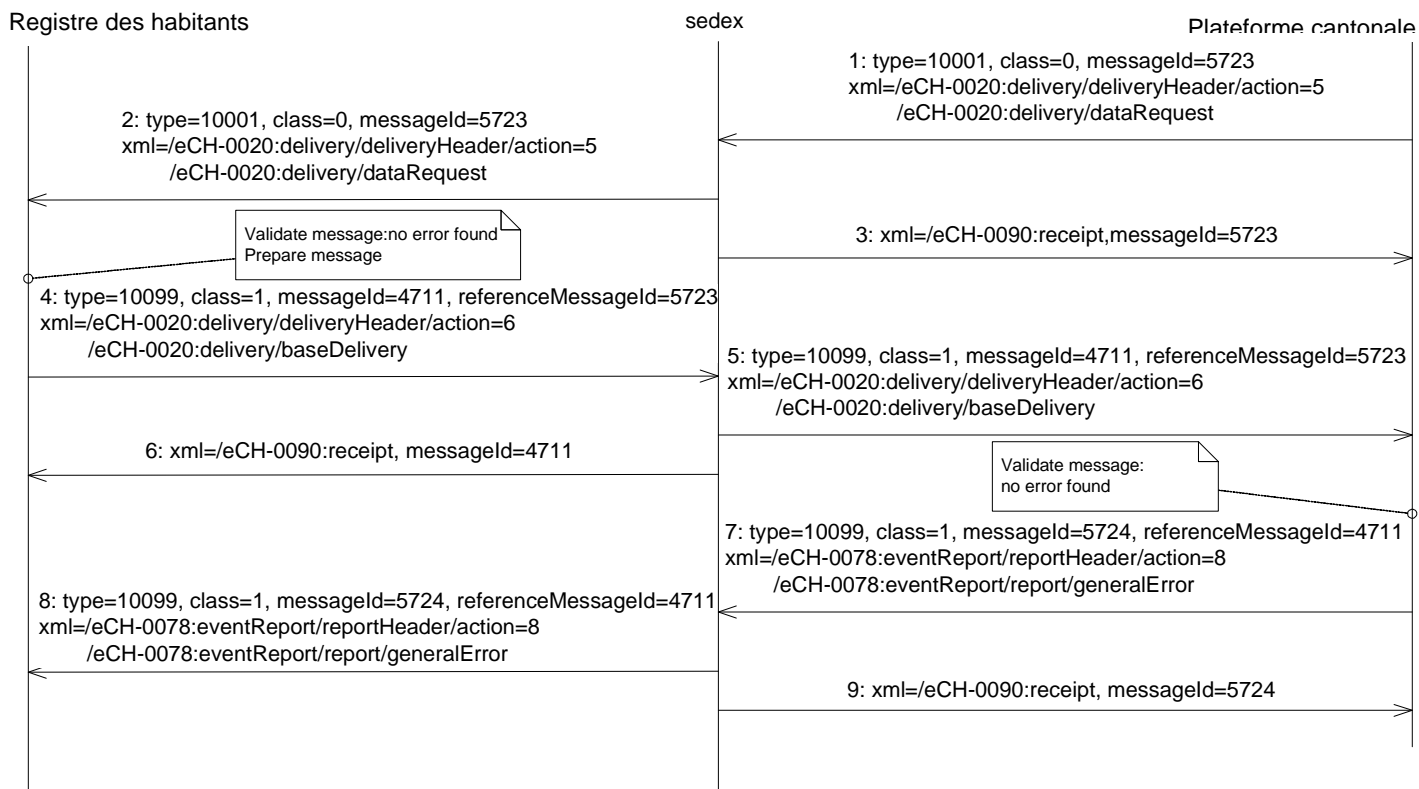


Illustration 5: Diagramme séquentiel Demande de données (valide)

2.4.3 Cas d'erreur

Si la validation du message par la plateforme cantonale révèle des erreurs, la demande de données au registre des habitants comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes. L'illustration 6 montre les éléments déterminants du message d'événement et du message de correction, ainsi que de l'enveloppe sedex. A partir de l'étape 7, le déroulement est identique à celui décrit au chiffre 2.1.2.

1. La plateforme cantonale livre la demande de données au registre des habitants dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 5)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/dataRequest)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10001, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. La plateforme cantonale vérifie le message et y trouve au moins une erreur (ou est dans l'incapacité de le traiter). Elle envoie à la plateforme cantonale un rapport d'événement qui contient les éléments suivants :
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 8)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10001, /messageClass = 1 ou 3⁹)

⁹ messageClass 3 = le destinataire n'a pas pu traiter la communication qui lui a été adressée

4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
5. Dès que les erreurs ont toutes été corrigées, un message de correction est établi ; il contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 4)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/dataRequest)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10001, /messageClass = 0)
6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
7. Le registre des habitants vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Il prépare la communication de l'état complet des données conformément aux indications de la plateforme cantonale (toutes les personnes ou seulement certaines) et l'envoie au destinataire. Le message contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 6)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10099, /messageClass = 1)
8. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
9. La plateforme cantonale vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8¹⁰)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)¹¹
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10099, /messageClass = 1)
10. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

¹⁰ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

¹¹ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

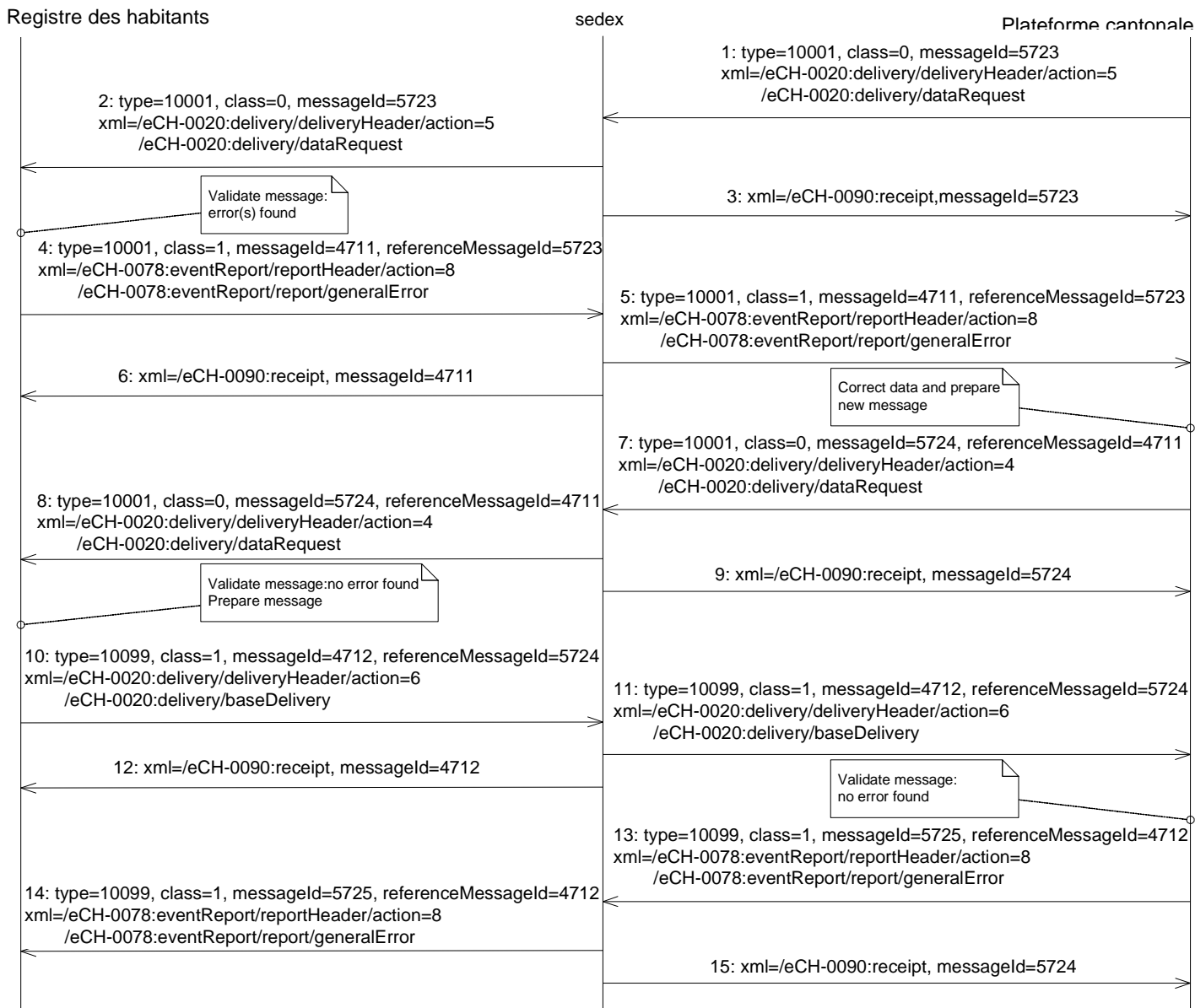


Illustration 6: Diagramme séquentiel Demande de données avec message d'erreur

Nous renonçons sciemment à représenter le cas d'une livraison erronée du registre des habitants à la plateforme cantonale, puisqu'elle est déjà décrite au chiffre 2.1.4.

2.4.4 Date de l'événement

La date de l'événement correspond au jour où la plateforme cantonale a établi la demande de données.

La date de l'événement est communiquée comme suit:

- Dans le cadre du message: /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/eventDate
- En cas de transfert via sedex, dans l'enveloppe: /eCH-0090:envelope/eventDate

Conformément au schéma eCH-0058, il n'est pas répondu aux demandes de données pour une date précise, autrement dit toute livraison de l'état complet des données concerne toujours l'état actuel.

2.5 Communication d' « Echange de clés » au registre des habitants

2.5.1 Présentation

Il s'agit dans ce cas de la communication de l'identificateur (local) de personne de la plateforme cantonale au registre des habitants concerné. Puisque conformément au schéma eCH-0020, les identificateurs de personne admis par la loi doivent tous être communiqués avec cet événement, le nouveau numéro AVS pourrait aussi de cette manière être communiqué au registre des habitants.

Le scénario de communication de ce cas d'application prévoit un message de la plateforme cantonale au registre des habitants. Le registre des habitants répond en communiquant les identificateurs de personne exigés ou par un rapport d'erreur. En cas d'erreur, la plateforme cantonale envoie un nouveau message au registre des habitants.

Cette communication est déclenchée par une communication préalable d'un registre des habitants concernant l'état complet des données, une naissance ou une arrivée.

La communication est en principe aussi possible dans l'autre sens, autrement dit un registre des habitants communique des identificateurs de personne (p.ex. des identificateurs locaux de personne qui ont été modifiés) à la plateforme cantonale.

2.5.2 Cas normal

L'échange de clés avec un registre des habitants comprend en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes, pour autant que la validation du message par le registre des habitants n'indique pas d'erreur. L'illustration 7 montre les éléments déterminants de la livraison de l'événement et de l'enveloppe sedex.

1. La plateforme cantonale livre le message au registre des habitants dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 7)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/keyExchange)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10001, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. Le registre des habitants vérifie le message et n'y trouve aucune erreur. Il envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8¹²)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)¹³
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10001, /messageClass = 1)
4. 6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

¹² Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

¹³ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

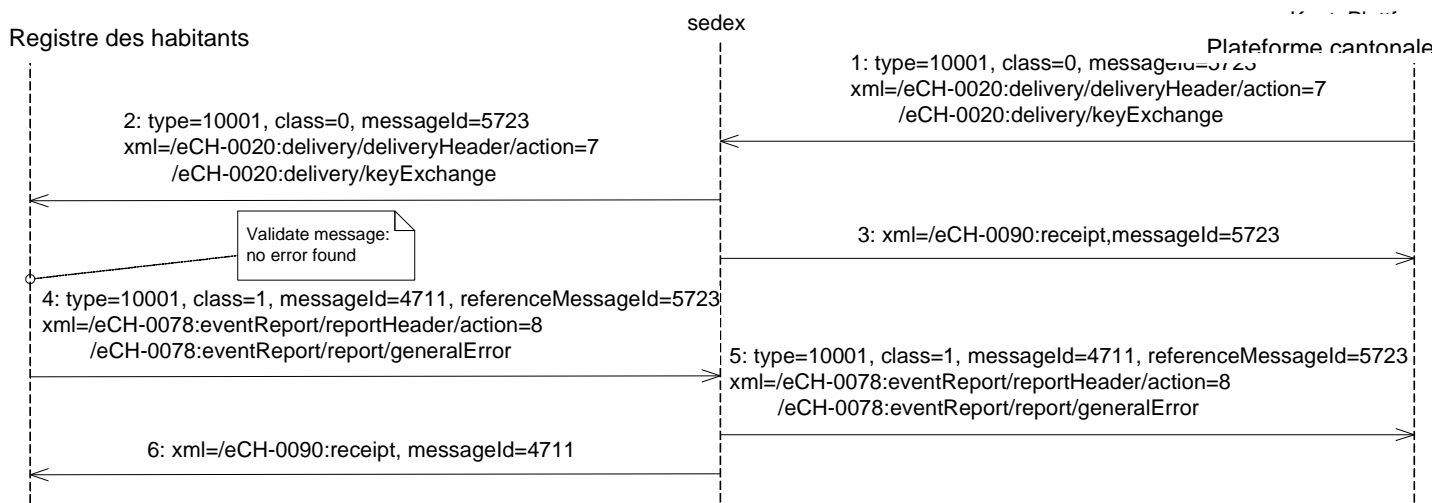


Illustration 7: Diagramme séquentiel Echange de clés (valide)

2.5.3 Cas d'erreur

Si la validation du message par le registre des habitants révèle des erreurs, l'échange de clés avec un registre des habitants comprend, en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes. L'illustration 8 montre les éléments déterminants du message d'événement et du message de correction, ainsi que de l'enveloppe sedex.

1. La plateforme cantonale livre die Meldung in einem einzigen XML Dokument an das registre des habitants. Die Message d'événement umfasst folgende Elemente:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 7)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/keyExchange)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/messageType=10001, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. Le registre des habitants vérifie le message et y trouve au moins une erreur. Il envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8¹⁴)
 - b. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)¹⁵
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:envelope/ messageType=10001, /messageClass = 1)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
5. Dès que les erreurs ont toutes été corrigées, un message de correction est établi ; il contient les éléments suivants:
 - d. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 4)
 - e. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/baseDelivery)

¹⁴ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

¹⁵ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

- f. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/ messageType=10001, /messageClass = 0)
- 6. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
- 7. Le registre des habitants procède comme dans l'étape 3. Il réceptionne les données personnelles corrigées et les ajoute à celles qui lui ont déjà été livrées.

Les étapes 5 à 7 se répètent jusqu'à ce que les données livrées soient toutes correctes.

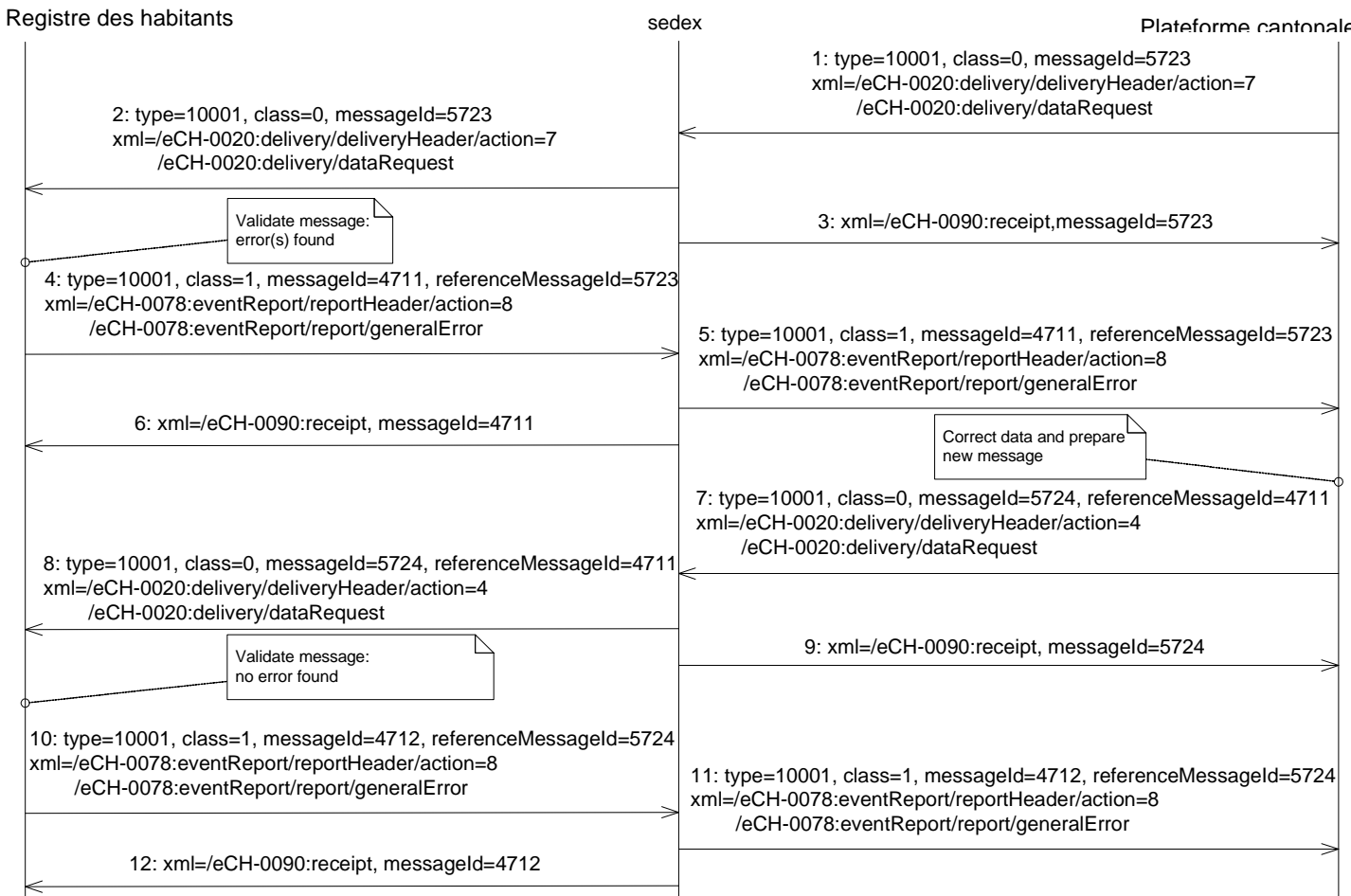


Illustration 8: Diagramme séquentiel Echange de clés avec message d'erreur

2.5.4 Date de l'événement

La date de l'événement correspond au jour où l'échange de clés est communiqué par la plateforme cantonale.

La date de l'événement est communiquée comme suit:

- Dans le cadre du message: /eCH-0020:delivery/deliveryHeader/eventDate
- En cas de transfert via sedex, dans l'enveloppe: /eCH-0090:enveloppe/eventDate

2.6 Annulation d'un message

2.6.1 Présentation

Il s'agit ici d'annuler un événement transmis par erreur. Le message d'annulation émane toujours de l'entité qui a envoyé le premier message.

Les motifs qui peuvent entraîner l'annulation d'un message sont exposés dans [4]. Ce cas d'application n'a pas pour objet de corriger des messages dont le contenu présente des erreurs (voir à ce sujet Cas d'erreur).

2.6.2 Etapes

L'envoi d'un message d'annulation comprend en cas de transfert via sedex, les étapes suivantes. L'illustration 9 montre les éléments déterminants de la livraison de l'événement et de l'enveloppe sedex, en se fondant sur la supposition que le registre des habitants veut annuler une communication de naissance.

1. Le registre des habitants constate l'erreur et envoie le message d'annulation à la plateforme cantonale dans un seul document XML. Le message d'événement contient les éléments suivants:
 - a. Cadre du message (/eCH-0020:delivery/deliveryHeader/action = 3)
 - b. Message d'événement (/eCH-0020:delivery/birth)
 - c. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/messageType=10001, /messageClass = 0)
2. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).
3. La plateforme cantonale recherche le message d'origine et corrige le cas échéant les données. Elle envoie au registre des habitants un rapport d'événement qui contient les éléments suivants:
 - e. Cadre du message (/eCH-0078:eventReport/reportHeader/action = 8¹⁶)
 - f. Message d'erreur (/eCH-0078:eventReport/report/generalError)¹⁷
 - g. En cas de transfert via sedex: enveloppe (/eCH-0090:enveloppe/ messageType=10001, /messageClass = 1)
4. La plateforme sedex transmet le message au destinataire et établit une quittance technique (/eCH-0090:receipt).

¹⁶ Sera encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0058: valeur spéciale pour „tout est en ordre“

¹⁷ Sera éventuellement encore modifié en fonction du résultat de la consultation sur eCH-0078

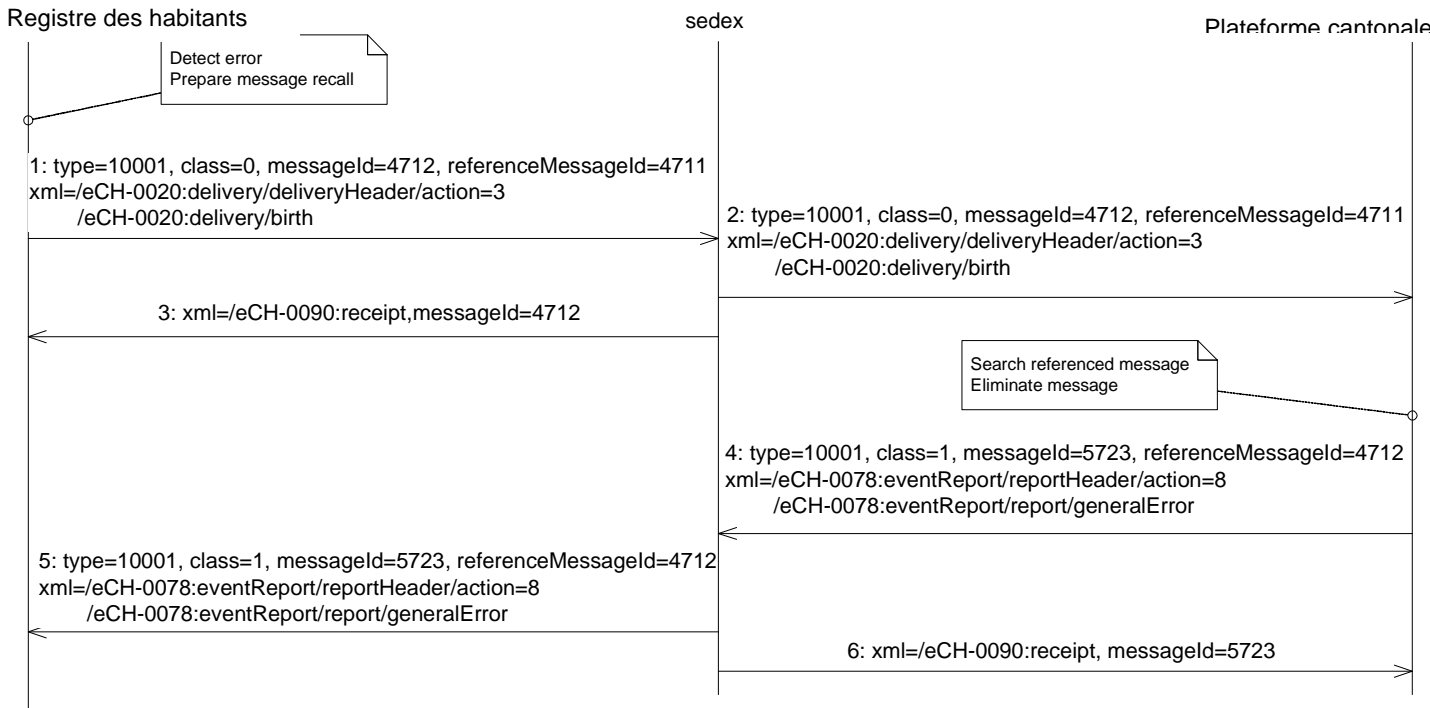


Illustration 9: Diagramme séquentiel Annulation d'une communication de naissance

2.6.3 Date de l'événement

L'annulation d'un message doit toujours intervenir dès la constatation de l'erreur. La date de l'événement correspond dans ce cas au moment où l'erreur est constatée.

3 Adressage des plateformes cantonales

3.1 Convention sur les noms sedex

L'adressage (n° d'identification sedex) d'une plateforme cantonale obéit au modèle 2-kt-1, où „kt“ correspond à l'abréviation du canton concerné.

La sémantique du n° d'identification sedex est décrite dans [2].

3.2 But de l'adressage uniforme

L'uniformisation des n°s d'identification sedex des plateformes cantonales décrite ci-avant au chiffre 3.1 a pour but de faciliter aux fournisseurs de logiciel la configuration de l'établissement des fichiers de l'enveloppe.

Soulignons que le code de fonction „1“ (registre des habitants) a un rôle purement fonctionnel et qu'il n'a aucun rapport avec l'unité administrative qui exploite la plateforme cantonale.

4 Transmission des événements de message à une plateforme cantonale

4.1 A quel moment un événement de message est-il élaboré ?

L'application doit produire les événements de message immédiatement après la clôture de la mutation ou au moins les préparer le jour même et les mettre à la disposition de l'adaptateur sedex.

4.2 Dans quel ordre les événements de message sont-ils élaborés ?

L'application doit caractériser comme tels les événements de message dont le contenu relève du même objet au moyen des mécanismes livraison partielle définis dans [4].

Transmettre les messages dans le bon ordre chronologique ne permet pas de garantir que l'application réceptrice les recevra aussi dans ce même ordre correct.

Exemple d'événements de message dont le contenu relève du même objet: le mariage peut par exemple être suivi, pour chaque partenaire, d'un événement de message „Mariage“ et d'un événement de message „Changement de nom“.

5 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en

question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.